

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 655

Nachruf: Mme Auguste Blondel

Autor: M.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IN MEMORIAM

Mme Bonard-Chaillet

Notre collaboratrice, Mme Susanne Bonard, membre du Comité de notre journal, comme du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage, dont elle rédige le *Bulletin de presse*, et l'une des meilleures inspiratrices du mouvement suffragiste vaudois, vient d'avoir le chagrin de perdre à Lausanne sa mère âgée de 75 ans.

Tous ceux qui ont connu et admiré le bel esprit d'équipe animant cette famille de journalistes, à la fois si bien doués, et si consciens de l'importance de leur mission, savent que Mme Bonard fut pendant bien des années une collaboratrice précieuse pour son mari, lorsque, renonçant à l'enseignement dans lequel elle avait également débuté, il créa l'Agence télégraphique vaudoise. Cette collaboration, ses deux filles l'ont continuée dès leur jeune âge, puis lorsque la maladie interrompit l'activité de leur mère, y apportèrent le même talent et la même compréhension des tâches du journaliste. Tous nos lecteurs s'associeront donc certainement à nous pour dire à Mme S. Bonard, comme à Mme Odette Bonard sa sœur, et comme au vétéran respecté de la presse vaudoise qu'est leur père, M. Arnold

Bonard, un féministe de vieille roche, toute leur sympathie attristée.
E. Gd.

Mme Ad. Favrod-Coune

Les Unions des Femmes du canton de Vaud ont perdu, le 24 janvier, Mme Adeline Favrod-Coune, ancienne présidente de l'Union de Château-d'Oex. Des troubles circulatoires suivis d'une amputation avaient ralenti l'activité de Mme Favrod-Coune, qu'on ne voyait plus dans les assemblées annuelles.

C'était une belle personnalité qui, dans ce Pays d'En haut qu'elle cherchait, a joué un rôle tout en faveur au service de la communauté. Elle a présidé l'Union locale pendant de longues années, faisait partie du comité de dames de l'Hôpital du Pays d'En haut, du comité de la Croix-Rouge, de la Ligue contre la tuberculose, de l'œuvre locale de secours aux vieillards. Elle était vice-présidente du Conseil de l'Eglise libre du Pays d'En haut et présidait la caisse d'industrie fondée par sa famille pour venir en aide, pendant leur apprentissage, à des jeunes gens et des jeunes filles de la localité. Calme, pénétrée, réfléchie, elle faisait bien tout ce qu'elle faisait et a su accepter l'épreuve avec un courage et une vaillance qui augmentaient encore son autorité.

Rentrant chez elle le 23 janvier, Mme Favrod-Coune glissa sur la glace, s'alita, et s'endormit paisiblement durant la nuit. S. B.

Ce projet fut transmis au Secrétariat romand de l'Association suisse pour le service domestique, qui l'étudia en collaboration avec une Commission composée des déléguées des principales associations féminines genevoises. Bien vite, cette Commission se rendit compte qu'il était préférable d'adopter une réglementation plus souple que celle offerte par une loi, et elle se ralliait à l'idée du contrat-type de travail. Le contrat-type genevois qui est basé sur le contrat zurichois est entré en vigueur en mai 1938. La Commission n'avait toutefois pas terminé sa tâche ; il lui fallait encore faire connaître le contrat aux intéressés, travail assez ardu, car l'opinion publique n'avait pas été préparée par une campagne préalable comme cela a été le cas dans les autres cantons.

Le contrat-type fut publié dans la *Feuille des Avis officiels*, des communiqués nombreux furent insérés dans la presse ; un exemplaire du contrat fut envoyé à tous les chefs de ménage occupant une ou plusieurs employées de maison, de nombreux exemplaires ont été distribués et sont encore distribués par l'Office cantonal de placement, les bureaux de placement, le Greffe du Tribunal des Prud'hommes, l'Office cantonal de conciliation, etc., etc.

Il est fort difficile de se rendre compte du résultat de toute cette propagande et de la mesure dans laquelle le contrat est observé. Ce qui est certain, pourtant, c'est que maîtresses de maison et employées connaissent l'existence de cette réglementation. On peut espérer que les dispositions de ce contrat étant mieux observées, une amélioration des conditions de travail se produira dans un avenir pas trop lointain.

A Zurich

Depuis 1939, la Commission zurichoise pour le service domestique possède son propre secrétariat et les consultations qui y sont données sont le meilleur moyen de faire connaître le contrat-type de travail. La plupart des demandes qui lui sont adressées se rapportent au délai de congé, aux vacances, aux loisirs, au paiement du salaire ; presque toujours la réponse à ces questions se trouve dans les dispositions du contrat-type. Le secrétariat est aussi appelé à préciser le sens de telle ou telle disposition du contrat paraissant parfois peu claire. Le contrat-type n'a pas aggravé les relations entre patronnes et employées, au contraire, il les a rendues plus faciles.

Le contrat-type n'est valable que dans les villes de Zurich et Winterthour mais il arrive de plus en plus fréquemment que des employeurs habitant d'autres communes se soumettent volontairement à ses dispositions.

(Communiqué par l'Association suisse pour le service domestique).

Service complémentaire féminin (Suite de la 1^{re} page.)

La poste de campagne ...

... située dans une vieille salle d'école, où un buste poussiéreux de Pestalozzi nous regarde avec étonnement, nous montre quelques SCF au travail au milieu de leurs camarades masculins. Leur tâche consiste à faire suivre au destinataire toutes les lettres arrivées après la fin de son service. Travail immense, on s'en doute, pour retrouver son adresse civile, vérifier le port, etc. Une autre équipe, que nous n'avons pas vue, est préposée au service des « raccordages des paquets », arrangeant et retapant toutes ces

boîtes et cartons « souffrants » et y réussissant, paraît-il, admirablement ! Après un temps d'essai de trois semaines, ces jeunes filles, qui occupent dans la vie civile les professions les plus différentes, remplissent leur fonction à l'entière satisfaction de leurs chefs, et on peut aisément se figurer de quelle importance serait ce personnel féminin en cas de mobilisation générale...

* * *

Ce ne sont certes pas là, de beaucoup, les seuls groupes qui occupent des SCF, et tous ont un besoin urgent de leur concours. Rapelons ici que les diverses catégories sont, avec la défense contre avions dont nous venons de parler, le service de santé (infirmières, laborantines, samaritaines, conductrices), le service des communications (téléphonistes, chiffre, radiotélégraphie, chiens de guerre, pigeons voyageurs), le service administratif (secrétaire, correspondantes, aides-fourrées), le service social (chefs de groupes et de canonnements, aides pour Foyers de soldats, service social dans les E.S.M., bibliothécaires, aides dans les camps de réfugiés). Le colonel Vaterlaus a encore insisté sur le fait que les services qui ont le plus grand besoin de l'aide féminine sont ceux de l'administration et de l'assistance. De son côté, le service d'internement et d'aide pour les émigrés manque de personnel ; et une belle mission s'offre ainsi à bien des femmes et des jeunes filles, si... s'il s'en trouve encore qui ne remplissent pas déjà une tâche pour la communauté, soit dans la DAP, soit dans le Service civil, soit dans celui des sinistres de guerre, ou tout simplement dans leur famille en remplacement du mari ou du père mobilisé !

Un appel chaleureux a été adressé aux chefs d'entreprises afin qu'ils ne s'opposent pas à la demande de leur personnel féminin qui voudrait s'engager dans le SCF ; si le chiffre suffisant est atteint, on ne demandera pas plus de trois à quatre semaines de service, et nous ne pouvons qu'appuyer cette revendication, que nous pouvons qualifier de droit de la femme, égal à celui de l'homme, d'exprimer son patriotisme. En ce qui concerne l'organisation intérieure, nous pensons que tous les

Cliché du Service de presse du S.C.F.



Un atelier du S.C. de nettoyage et d'assortiment des uniformes.

Mme Auguste Blondel

De son côté, l'Union des Femmes de Genève, qui a déploré de nombreux deuils ces derniers mois, a perdu un de ses membres anciens et fidèles en la personne de Mme Blondel. Celle-ci, en effet, était membre de cette Société depuis bien des années, et d'autre part, sauf erreur, fondatrice du Lycée genevois. Elle avait été aussi une abonnée de la première heure de notre journal, manifestant de la sorte tout son intérêt pour les activités féminines dans sa ville.

Femme de haute culture, aimable et lettrée, elle s'est occupée, en plus des œuvres philanthropiques et de l'activité sociale qui lui tenaient à cœur, de travaux artistiques : c'est à elle que l'on doit, dans la publication intitulée *Nos anciens*, une remarquable étude sur l'histoire de la dentelle et les collections que possède Genève en ce domaine. Nous exprimons ici tous nos regrets pour leur deuil à ses enfants, M. et Mme Louis Blondel, dont nous connaissons la sympathie pour la cause féministe. M. F.

Mme Camilla Landi

Tant de deuils se sont succédé récemment dans les milieux féminins que nous avons dû laisser passer, sans saluer la mémoire de cette remarquable artiste, le décès de Mme Camilla Landi, dont les dons rares de musiciennes et la voix émou-

vante sont restés dans la mémoire de tous ceux qui l'entendent participer à presque toutes les grandes exécutions de musique sacrée en Suisse, il y a plus de trente ans de cela. On prête à ce sujet au maître récemment disparu, lui aussi, Otto Barblan, ce jugement définitif : « Il est possible de chanter aussi bien que Camilla Landi, mais il est impossible de chanter mieux ».

Mme Landi fut aussi parmi les membres des temps héroïques de l'Union des Femmes de Genève, aux séances de laquelle nous nous souvenons de l'oyer parfois rencontré. Notre collaboratrice, Mme H. Naville, a bien voulu nous communiquer les vers ci-après dédiés à l'âme tutrice de cette artiste de grand envol :

Ainsi donc Camilla Landi
N'est plus sur notre pauvre terre.
Après Barblan elle a franchi
La porte sombre du mystère.

A ses accents si passionnés,
A son ardeur inassouvie,
Ne pouvait-on pas deviner
Qu'intense était sa nostalgie !

Aujourd'hui elle a résolu
Toutes les questions angoissantes ;
Au chœur merveilleux des élus
Elle a mêlé sa voix puissante.

Quand « ils » auront trouvé un seul argument valable, mais un vrai, contre le suffrage féminin, je consentirai alors à n'être plus féministe. S. B.



DE-CI, DE-LA

Les femmes dans les Commissions.

L'on nous informe de Neuveville que le Groupe suffragiste local a abouti dans ses démarches pour faire entrer un deuxième membre féminin à la Commission de l'école primaire. Il ne reste qu'à souhaiter que la porte soit vite ouverte à une femme également dans la Commission de l'école de commerce, puisque l'enseignement de cette école est destiné aux filles aussi bien qu'aux garçons.

Une femme Dr. honoris causa à l'Université de Berne.

Notre confrère, le Schw. Frauenblatt, nous apprend la bonne nouvelle que la Faculté de philosophie de cette Université vient de décerner ce titre, si rarement reconnu aux femmes, à Mme Dora Rittmeyer (St-Gall), pour ses recherches et ses travaux scientifiques et historiques sur l'orfèvrerie suisse, profane et religieuse. Que voilà un sujet d'art bien fait pour passionner une femme ! et comme nous comprenons que Mme Rittmeyer s'y soit consacrée, non pour obtenir un résultat, mais pour la joie pure de ce travail désintéressé ! Toutes nos meilleures félicitations l'accompagnent.

Succès féminins.

L'automne dernier, l'on a inauguré dans la salle des mariages de l'hôtel de ville de Lugano une décoration en fresques dues à l'artiste Rossetti Leins, et consacrées aux évocations, dans le cadre de paysages méridionaux, de la musique, de la famille, et du travail. Comme le rappelle notre confrère, la Berna, à qui nous empruntons ces détails, c'est la troisième fois, sauf erreur, en Suisse que des femmes sont chargées de décosse murales, et celles que nous mentionnons prennent ainsi leur place après celles d'Alice Bailly au Théâtre municipal de Lausanne et de Marg. Frey-Surbeck au Musée des Arts décoratifs de Berne. Et comme le dit aussi notre confrère, il y a encore bien des paroisses nées à décorer dans nos édifices publics !...

Reconstruction.

Nous trouvons dans le *Bulletin* de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles ce résumé d'un travail présenté dans une Union d'Australie sur les efforts que les femmes, et spécialement les jeunes, peuvent faire pour apporter une aide efficace à la reconstruction du monde de l'après-guerre. Ce sont :

